

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 20 mai 2025

Compte rendu sommaire

Date de convocation : 15 mai 2025

Étaient présents : Xavier TESTARD, Maire ; Alain DIXNEUF, Christine CHALOPIN, adjoints ; Bénédicte BACLE, Laurent CHAUVEAU, Christine CRUARD, Olivier DUPÉ, Fabienne GABILLÉ, Céline GUILBERT, Gaël HERAULT, David LANCELOT, Emmanuel LEGEAY, Romain MARCONNET, Philippe MARTIN, Thérèse SOURISSE, conseillers

Étaient excusés : Joëlle REVEILLERE (pouvoir à Xavier TESTARD), Gaëlle BIBARD (pouvoir à Bénédicte BACLE), Jérémie BOUSSEAU (pouvoir à Christine CHALOPIN)

Secrétaire de séance : Céline GUILBERT

* VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

Validation à l'unanimité

* CFU (COMPTES FINANCIERS UNIQUES) APPROBATION DES COMPTES ET VALIDATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS

Suite au retour de la trésorerie départementale, approbation et validation définitive des CFU pour chacun des budgets de la commune pour l'année 2024 et validation définitive des résultats 2024 en sections fonctionnement et investissement pour tous les budgets de la commune

Validé à l'unanimité

Budget	Investissement	Fonctionnement
26100 – Mairie	+ 87 997.73 €	+ 116 338.90 €
26101 – Maison santé	- 402 460.92 €	+ 1 148.15 €
26102 – Boussains 2	-	-
26103 – Genêts	-	+ 233 705.32 €
26104 – Farineau 2	-	+ 240 987.63
26105 – Coteau du pinier	-	- 24 008.32 €
26500 – Centre Municipal de Santé	- 8 096.86 €	+ 26 367.84 €

* RETENUES DE GARANTIE ENTREPRISE LOUREN'CO

La somme de 1 154.74 € de retenues de garantie pour l'entreprise LOUREN'CO (suite au marché de travaux de la façade de la bibliothèque) étant prescrite (entreprise liquidée et le liquidateur n'a pas fait de recours pour avoir cette somme) apparaîtra en recettes diverses sur l'exercice 2025.

Validation à l'unanimité

* PERSONNEL COMMUNAL : RÉMUNÉRATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ

Pas de dérogation au décret 2010-997 du 26 août 2010 sur la rémunération du régime indemnitaire des agents lors d'absences pour raisons de santé. Effet au 1^{er} juin 2025

Validation à l'unanimité

* BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Suite à la transmission des budgets primitifs à la trésorerie, il est demandé la DM suivante.

Validation à l'unanimité

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				20 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn				20 000.00 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés			20 000.00 €	
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves			20 000.00 €	
Total			20 000.00 €	20 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

* BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Pour permettre l'acquisition et l'accompagnement à la mise en place d'un nouveau logiciel de suivi des consultations (crédits non prévus au budget), il est demande la DM suivante.

Validation à l'unanimité

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2051 : Concessions, droits similaires		500.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		500.00 €		
D 21838 : Autre matériel informatique	500.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500.00 €			
Total	500.00 €	500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

* **LOTISSEMENT LES GENÊTS : VENTE DU LOT 31**

Vente du lot 31 - 549 m² pour un montant de 29 646.00 € T.T.C. au profit de M Pierre-Antoine COSNARD

Validation à l'unanimité

* **PERSONNEL COMMUNAL : BIBLIOTHÉCAIRE INTERCOMMUNALE**

Suite à la mise à disposition d'une bibliothécaire intercommunale par Cholet Agglomération, il y a lieu de signer une convention définissant les modalités qui lient la commune et Cholet Agglomération (mutualisation de moyens)

Validation à l'unanimité

* **CHOLET AGGLOMÉRATION : INTERVENTION ÉDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE**

Proposition d'éducation musicale à l'école par le biais d'une convention de partenariat avec l'Education Nationale et Cholet Agglomération via le Conservatoire du Choletais. Demande de participation financière de la commune pour 2 modules à 880.00 € chacun soit 1 760.00 € et les frais de déplacement des intervenants.

Validation à l'unanimité

* **CHOLET AGGLOMÉRATION : FINANCEMENT DES CHARGÉS DE COOPÉRATION SECTORIELLE**

Il est rappelé la délibération 2023-72 du 7 décembre 2023 sur la participation au financement des postes de chargé de coopération pour un montant de 85.86 € pour l'année 2023. Montant révisé à la hausse suite aux déclarations de frais réels soit un nouveau montant à supporter de 98.87 € pour l'année 2023.

Validation à l'unanimité

* **AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

*Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les docteurs Radet et Thomas (remplaçante de docteur Ménard pendant son congé maternité). Dr Radet fait part de son intention de diminuer son temps de travail et Dr Thomas indique qu'elle est prête à prendre le temps laissé libre par Dr Radet et se porte volontaire pour devenir médecin généraliste salariée à temps complet à partir du 15 septembre prochain. Le Maire précise qu'il a ainsi demandé aux médecins un minimum de 22 consultations par jour par médecin pour assurer la continuité du Centre Municipal de Santé

*Monsieur le Maire a fait le point avec le responsable des services techniques qui prend ses marques. Le nouvel agent arrivé en avril s'intègre bien également. 2 agents sont toujours en arrêt maladie. Il convient de les remplacer et des CDD vont être faits pour palier en partie leurs absences

*La nouvelle cuisinière, en poste depuis 1 mois maintenant, s'intègre bien. Elle est présente en salle et échange avec les enfants pendant le repas

*Pas de préemption pour les biens situés : 20 rue du Commerce / 4 rue Pierre et Marie Curie / 1 rue Nationale / 52 rue Joachim du Bellay

*Pas de nouvelles d'Alter suite à la visite de l'hôtel-restaurant de la Boule d'Or

*Pas d'éléments sur le restaurant routier du Petit Coronais

*Une référente dédiée à l'économie de Cholet Agglomération est venue se présenter en mairie

* **COMMISSIONS COMMUNALES**

*Affaires sociales : en l'absence de l'adjointe, Monsieur le Maire communique les inscriptions pour les camps : les 6-8 ans 6/15 places, les 8-10 ans 18/25 dont 2 extérieurs, les 10-12 ans 27/30 places dont 2 extérieurs et les 13-17 ans 24/25 places

Mme Céline GUILBERT, conseillère, prend la parole et indique qu'une exposition "sur les bancs de l'école" aura lieu à Coron en mai-juin 2026 en collaboration avec l'association du patrimoine, l'école de Coron, les Archives Municipales de Cholet dans le cadre du dispositif Itinérances de Cholet Agglomération et la commune de Coron.

*Aménagement de l'espace : retour est fait sur la réunion publique du 24 avril concernant les travaux de la rue Nationale. Une vingtaine de riverains étaient présents et ont échangés sur la voirie et les stationnements futurs. Les représentants de Cholet Agglomération ont abordé le sujet de la GIEP Gestion Intégrée des Eaux Pluviales / des coupures d'eau sont prévues prochainement dans différents secteurs de la commune suite aux travaux du réseau d'eau potable qui touchent à leur fin / Moulins – Auriet – Noues : réception semaine prochaine. Des devis complémentaires ont été fournis au SIEML suite à des travaux non prévus. Inéo a repris des travaux effectués par l'entreprise Justeau, travaux qui n'étaient pas conforme / les travaux d'assainissement doivent démarrer le 2 juin au niveau du plateau de la place de l'Eglise / un point sera fait prochainement sur le lotissement du Coteau du Pinier car à ce jour, pas d'informations / sur les travaux de voirie définitive du lotissement des Genêts, pas de retour sur les problèmes au niveau des évacuations qui présenteraient des malfaçons / les permanences de distribution des plaquettes d'adressage se sont bien passées. Il en reste en mairie mais la distribution va être faite prochainement

M Emmanuel LEGEAY, conseiller municipal, prend la parole. Il fait part de son inquiétude suite aux travaux de la rue Joachim du Bellay et ses nouveaux aménagements, notamment sur les inondations dues aux fortes pluies. Il s'interroge également sur les mauvaises herbes qui poussent dans les nouveaux parterres et sur qui fait l'entretien de ces derniers.

*Patrimoine : pas de nouvelles du devis signé pour l'ancien local jeunes et notamment la mise en conformité de l'électricité / une baisse des locations de salles est constatée depuis le début de l'année

*Communication : prochain flash à distribuer début juillet, préparation en juin

*Santé : un point va être fait sur l'organisation du travail des secrétaires médicales, en rappelant qu'elles seront complémentaires / la diététicienne démarre au 1er mai. La reflexologue plantaire se pose des questions sur le maintien de son cabinet à Coron. L'orthophoniste sera diplômée en juin, résultat autour du 14 juillet pour un démarrage de l'activité à suivre

VU par Nous, TESTARD Xavier, Maire de CORON pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'ART. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Coron le 8 juillet 2025, Le Maire, Xavier TESTARD